

Prêts d'honneur création, reprise, développement

INITIATIVE GRAND ARRAS

Présentation du dispositif

Initiative Grand Arras a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif concerne tous types de projet de création, de reprise et de croissance d'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Le secteur du commerce ambulant et location gérance ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Les prêts accordés sont compris :

- entre 2 000 € et 8 000 € en cas de création,
- entre 2 000 € et 15 000 € en cas de reprise,
- entre 2 000 € et 15 000 € en cas de croissance.

Pour quelle durée ?

La durée de remboursement est de :

- 32 mois pour la création,
- 48 mois pour la reprise et croissance avec un différé de remboursement maximum de 6 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'initiative Grand Arras.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE GRAND ARRAS

- La Citadelle
Avenue du Mémorial des Fusillés
Bâtiment des 3 Parallèles
62000 ARRAS
Téléphone : 03 21 21 87 17
E-mail : contact@initiative-grandarras.com